



RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 7 juillet 2022

AFFICHAGE

Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Nelly POINTEAU (suppléante de Michel WOLOCH), Sophie BRIÉE, Jacqueline FLAIRE, Jean-Marc FOUQUET, Stéphanie GENDRE, Francette GIRARD, Sébastien LE LANNIC, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Cédric MORISSET, Béatrice PATOIZEAU, Marie-Claude RIOU, Peggy SAUZEAU, Stéphane VIOLLEAU, Corine VRIGNAUD

Représentés : Isabelle BIRON par Jean-Luc MENUET
Roselyne DURAND FLAIRE par Rémi PASCRAU
Yves-Marie HEULIN par Thomas MERLET
Carine MIGNÉ par Thierry RICARDEAU
Isabelle VOLLOT par Francette GIRARD
Claude DELAFOSSE par Stéphane VIOLLEAU
Marie-Laure GIRAUDET par Jean-Marc FOUQUET
Géraldine LAIDET par Marie-Noëlle MANDIN
Gildas VALLÉ par Jacqueline FLAIRE

Excusés non représentés : Florence FRONT et Yoann GRALL

Absents : Karine GIARD, Thomas GISBERT et Jean-François PILLET

Secrétaire : Philippe GUERIN

INFORMATIONS

FINANCES

Chambre Régionale des Comptes - Information suite au rapport d'observations définitif

Le Conseil Communautaire :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 23 juin 2022,

* PREND ACTE du rapport sur les actions entreprises par Challans Gois Communauté suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

DELEGATION

Marchés publics - Information

Le Conseil Communautaire :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

* DONNE ACTE de la présentation du tableau d'information des marchés et avenants passés depuis le 20 mai 2022 jusqu'au 24 juin 2022.

Délégation au Président et aux Vice-présidents - Information

Par délibération en date du 16 juillet 2020, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président et subdélégué aux Vice-présidents afin de :

- 1) **Décider de la conclusion des conventions d'occupation du domaine public et du domaine privé.**

Type document	Objet	Destinataire	Montant	Date d'effet	Signataire
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public (MAJ de l'annexe 1 des points d'apports volontaires)	Mairie de BOIS DE CENE	Gratuit	16 mai 2022	M. le Président
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public (MAJ de l'annexe 1 des points d'apports volontaires)	Mairie de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	Gratuit	19 mai 2022	M. GRALL
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public (MAJ de l'annexe 1 des points d'apports volontaires)	Mairie de SAINT URBAIN	Gratuit	23 mai 2022	M. GRALL
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public (MAJ de l'annexe 1 des points d'apports volontaires)	Mairie de SAINT GERVAIS	Gratuit	23 mai 2022	M. GRALL

Type document	Objet	Destinataire	Montant	Date d'effet	Signataire
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public (MAJ de l'annexe 1 des points d'apports volontaires)	Mairie de CHALLANS	Gratuit	23 mai 2022	M. GRALL
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine privé PAV	Camping Les Vieilles Ventes	Gratuit	19 mai 2022	M. GRALL
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine privé PAV	Camping Le Bois Joli	Gratuit	23 mai 2022	M. GRALL
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine privé PAV	Camping Le Ragis	Gratuit	18 mai 2022	M. GRALL
Convention (10 ans)	Convention d'autorisation d'occupation du domaine privé PAV	Domaine Les Epinettes	Gratuit	18 mai 2022	M. GRALL

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

DECISIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Syndicat Mixte des Marais de St Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer - Modification des statuts

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 23 juin 2022,

- 1° APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Marais de St Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de la gestion des milieux aquatiques, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Développement du futur siège intercommunal - Acquisition de parcelle auprès de la SCI Publimax à SALLERTAINE - Prise en charge des frais relatifs à l'acte rectificatif

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2022 relative à l'acquisition d'une parcelle auprès de la SCI Publimax,

- Considérant l'intérêt de ce projet pour le développement du siège intercommunal,

- 1° DECIDE la prise en charge par la Communauté de Communes des frais relatifs à l'acte rectificatif nécessaire à la modification de l'engagement de construire pris initialement par l'ancien propriétaire, s'élevant à 800,00 € ;

- 2° FIXE le montant total de l'acquisition au prix de 91 342,00 € + 800,00 €, soit 92 142,00 € hors frais notariés ;
- 3° INSCRIT la dépense correspondante sur le budget principal ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

FINANCES

Comité du Concours Foire de Challans - Subvention

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 23 juin 2022,

- 1° APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 € au Comité du Concours Foire de Challans pour l'organisation du concours interrégional de la Race Normande qui aura lieu lors de la Foire des Minées du 9 au 11 septembre 2022 ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Budget annexe « Gestion des déchets » - Décision modificative n° 1 - 2022

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

* APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget primitif 2022 du Budget annexe « Gestion des déchets » comme retracée dans les tableaux ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023			Virement à la section d'investissement		288 439,00 €		
Total FONCTIONNEMENT				0,00 €	288 439,00 €	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement

Opérations	Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	21	2182	812	Matériel de transport		288 439,00 €		
	021			Virement de la section de fonctionnement				288 439,00 €
Total INVESTISSEMENT					0,00 €	288 439,00 €	0,00 €	288 439,00 €

Budget Principal - Décision modificative n° 2 - 2022

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

* APPROUVE la décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2022 du Budget Principal comme retracée dans les tableaux ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Service	Libellé	Dépenses		Recettes	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022				Dépenses imprévues de fonctionnement	350 000,00 €			
023				Virement à la section d'investissement		350 000,00 €		
Total FONCTIONNEMENT					350 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement

Opérations	Chapitre	Article	Fonction	Service	Libellé	Dépenses		Recettes	
						Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
101	23	2313	413	4131	Construction		350 000,00 €		
21					Virement de la section de fonctionnement				350 000,00 €
Total INVESTISSEMENT						0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €

Budget principal - Suivi pluriannuel des investissements de la Communauté de Communes - Gestion des Autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements (CP) - Décision 2022 - Modification n° 2

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

1° APPROUVE les actualisations des Crédits de Paiements comme indiquées dans le tableau ci-dessous ;

Montant AP	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CP 2022
19 408 260,00 €	1 117 333,85 €	303 014,20 €	4 454 771,28 €	7 534 309,24 €	5 998 831,43 €

2° AUTORISE Monsieur le Président à liquider et à mandater les dépenses correspondantes aux AP/CP indiquées dans le tableau ci-dessus.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Adhésion à l'association France Hydrogène

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 9 juin 2022,

1° DECIDE d'adhérer à l'Association France Hydrogène ;

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge des affaires économiques, à signer les documents liés à cette décision.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat - Garanties d'emprunts - Opération de logements locatifs sociaux : SOCIETE ANONYME d'HLM Vendée Logement ESH ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT : Dossier VL_GE0005 / emprunt n°135015

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les articles L. 5111-4 et L. 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 2298 du Code Civil,
- Vu le Contrat de Prêt N° 135015 signé entre : SOCIETE ANONYME d'HLM Vendée Logement ESH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 9 juin 2022,

1° ACCORDE sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 575 441 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°135015 constitué de 3 lignes du Prêt.
Ledit contrat fait partie intégrant de la présente délibération.

2° PRECISE que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3° S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

4° AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Plan de Mobilité Simplifié - Demande de subvention au SyDEV

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 23 juin 2022,

1° SOLLICITE l'aide du SyDEV dans le cadre de la réalisation du Plan de Mobilité Simplifié de Challans Gois Communauté et l'Ile de Noirmoutier, à hauteur de 50 % du montant H.T. de l'étude confiée au prestataire comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Nature	Montant en € HT	%
Etude PMS	47 350,00 €	Autofinancement Challans-Gois Communauté/ Ile de Noirmoutier (60 %/40 % selon les modalités de la convention entre les deux CC)	23 675,00 €	50 %
		Subvention SyDEV	23 675,00 €	50 %
TOTAL (HT)	47 350,00 €	TOTAL (HT)	47 350,00 €	100 %

- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président en charge de l'aménagement, à engager toutes les démarches et signer tous les documents liés à cette décision (conventions, ...).

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets - Acquisition d'une benne à ordures ménagères en bio GNV - Demande de subvention

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 23 juin 2022,

- 1° ACCEPTE le principe d'acquisition d'une benne à ordures ménagères fonctionnant au GNV ;
- 2° SOLLICITE l'aide du Département de la Vendée à hauteur de 4,34 % soit 10 000 € HT, montant de la subvention d'investissement forfaitaire pour les poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7 tonnes :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Nature	Montant en € HT	%
Investissement BOM en bio GNV	240 368 €	Autofinancement Challans-Gois Communauté	230 368 €	95,66 %
		Département de la Vendée	10 000 €	4,34 %
TOTAL (HT)	240 368 €	TOTAL (HT)	240 368 €	100 %

- 3° AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président en charge de la gestion des déchets, à engager toutes les démarches et signer tous les documents liés à cette décision.

Fait à CHALLANS, le 8 juillet 2022,



Le Président,

Alexandre HUVET